

CT DO DU 31 MARS 2017 : L'ESSENTIEL

Révision du BO de Dzaoudzi

Afin de permettre la mise en place d'une RMZ à Dzaoudzi et rendre un meilleur service notamment vis à vis des IFR, il est nécessaire d'ouvrir une position d'assistant LOC. Conformément à la demande des agents, l'amplitude horaire de ce nouvel armement sera suffisant pour permettre un travail à deux, gage de sécurité.

Pour que ce nouveau service rendu soit efficace, il est indispensable que les outils mis à disposition des contrôleurs soient modernisés (en particulier la mise en place de l'ADS-B). Sinon la mise en place de la RMZ n'aurait que peu d'intérêt !

FO a logiquement renouvelé sa demande que la modernisation matérielle à Dzaoudzi soit concomitante avec la RMZ.

FO considère que ce nouveau service, rendu par les TSEEAC, doit être valorisé.

Vote pour un BO à 7 : Pour : FO/ CGT/ UNSA/SNCTA Contre 0

Reprise de l'approche de Rodez par Clermont-Ferrand

A la suite du reclassement de Rodez, le nouveau BO proposé par la DO, s'appuie sur un armement des plus simple : une seule position LOC. Avec des horaires d'ouverture de 5h30 à 22h00, les contrôleurs devront travailler seuls, sans pause possible et quel que soit le trafic en cœur de matinée ou d'après midi.

FO qui a toujours défendu un armement à deux contrôleurs, avec éventuellement de courtes plages horaires avec un seul contrôleur mais limitées dans le temps, a refusé de cautionner cette organisation du travail.

Après une suspension de séance, la DO a proposé une phase transitoire : BO à 6 avec une suralimentation à 7 jusqu'à fin 2018. Une ré-étude du BO pourrait être faite en tenant compte du bilan de l'été aéronautique 2018 et présentée au GS 32h de début 2019.

FO a refusé de cautionner une dégradation des conditions de travail des contrôleurs d'aérodromes.

Vote : Pour : SNCTA Abstention : FO/UNSA/CGT

Evolution du BO de MNL

La DO a proposé un BO à 11 avec une suralimentation à 12 permettant des horaires ATS de 6h à minuit avec possibilité de gérer les vols de cœur de nuit. FO, qui est favorable à un BO à 12, refuse un objectif de gestion à 12. En effet, le 11+1 n'est pas un affichage qui facilitera la paix sociale locale.

Malgré une suspension de séance, la DO a refusé de valider un BO à 12. **Pour respecter le mandat de ses adhérents locaux, FO a voté contre.**

Vote : Pour : SNCTA Contre : CGT/UNSA/FO

BO du BNIA

En vue de la reprise des BRIA de Nice (fin 2017) et de Marseille (1^{er} janvier 2020), il est nécessaire d'augmenter le BO du BNIA de Bordeaux.

Différents scénarii ont été étudiés mais seuls 2 ont été jugés crédibles localement : le premier avec un BO de 34 et le deuxième de 36. A cela s'ajoute 2 agents pour tenir compte de la formation et la participation aux GT locaux.

Sans surprise, la DO a présenté le scénario à 34 comme étant le préféré de l'administration !

FO a rappelé qu'il est indispensable de doter un service à vocation nationale d'un effectif suffisant pour rendre un service de qualité aux usagers et garantir des bonnes conditions de travail pour les personnels. En effet, par expérience, le nombre d'agents qualifiés n'est jamais égal au nombre d'agents affectés compte tenu du temps de formation incompressible et du turn-over.



La DO est restée sur sa position de 34 agents (+2 pour la formation et la participation aux GT) et a donné mandat au chef SNA pour déterminer un tour de service localement. **Pour préserver les conditions de travail et la qualité du service rendu FO a voté contre.**

Vote : Abstention : CGT/ SNCTA Contre : FO/UNSA

Evolution de l'organisation de la DO

Arrêté expérimentation organisation service technique CRNA E :

Vote : Pour UNSA Abstention : FO/CGT/SNCTA

Arrêté expérimentation organisation subdivision technique SNA OI :

Vote : Pour UNSA Abstention : FO/CGT/SNCTA

Arrêté expérimentation organisation service technique CRNA SE : compte tenu du rejet du projet par les personnels FO a voté contre.

Vote : Contre unanime

Les décisions de modification d'organisation de plusieurs services :

Vote : Pour UNSA Abstention : FO/CGT/SNCTA

Note de mise en œuvre des postes d'expert à la DO et à St pierre :

Vote : Pour UNSA Abstention : FO/SNCTA Contre : CGT

Réorganisation DO2 : l'objectif de cette réorganisation au siège de la DO étant de rendre les postes plus attractifs, FO a voté pour.

Vote : Pour unanime

Reclassement d'organismes suite aux calculs de Meqs 2015

Bordeaux est reclassé en B au 01/01/2016.

Bastia est reclassé en E au 01/01/2016 (les ICNA conservent pendant 6 ans le niveau des primes du groupe D).

Chavenay : la moyenne sur les années 2013-2014 et 2015 est légèrement sous la barre des 65000 mvts (63799) mais fait appel annuellement à des corrections pour tenir compte des mouvements effectués lors de journée en auto-info pour cause de sous effectif.

FO considère que ce coefficient qui est approximatif doit être appliqué avec « souplesse » lorsque le seuil F/G est approché.

D'autre part le décompte des mouvements pour 2016 montre un dépassement du seuil (65000).

Pour éviter cet effet yoyo (reclassement en G en 2016 et reclassement en F en 2017), FO a demandé à la DO de confirmer les statistiques 2016 et de maintenir Chavenay en groupe F.

La DO a logiquement proposé de valider l'arrêté 2015 avec un changement de groupe pour Bordeaux et Bastia et en faisant le choix de surseoir au cas de Chavenay qui sera traité plus tard (une fois les statistiques 2016 validées par DO1).

Vote : Pour : FO/SNCTA Abstention : CGT/UNSA

Arrêté de mise en œuvre de l'expérimentation « option 3 » pour les terrains de Cayenne et Pyrénées.

Lors du protocole, FO avait obtenu une reconnaissance de la spécificité de Cayenne (fort travail de nuit, APP+CCR) et de Pyrénées (bi-qualification). Celle-ci se traduit aujourd'hui par une revalorisation indemnitaire via l'option 3 des expérimentations.

La DGAC et le SG ont demandé une application au 1^{er} janvier 2017. Cette date reste soumise à l'acceptation du guichet unique (interministériel). Sinon, la date du CT DO (31 mars) pourrait être retenue.

Bien que le niveau de reconnaissance soit encore insuffisant, FO se félicite que les spécificités de ces deux plateformes soient enfin reconnues.

FO a demandé une fois de plus à la DO une réponse sur les interventions sur du matériel opérationnel (clim/énergie) réalisées par les OPA de Cayenne qui n'ont pas d'autorisation d'exercice.

Vote : Pour : FO/SNCTA/UNSA Contre : CGT



Télétravail

La DO a fait une présentation de sa vision du télétravail et est arrivée à la conclusion que pour les services opérationnels (SE, ST...), et du fait de la nature et des tâches de ces entités la réponse est négative. La DO estime que ces missions ne peuvent être exercées de manière régulière sous la forme de télétravail. Dans le cas de l'échelon central de la DO le télétravail sera mis en place avec certaines restrictions : un jour maximum par semaine, le jour précédent l'agent devra communiquer les objectifs du jour télé-travaillé et le lundi le télétravail sera interdit...

FO a rappelé que la réponse à une demande de télétravail doit être individuelle et qu'il n'est pas acceptable de refuser le télétravail à un agent sous prétexte que certains collègues de son service n'y ont pas droit.

Situation Médicale Possiblement Inadaptée (SMPI) pour les ATSEP

FO a attiré l'attention de l'administration sur le sous-dimensionnement des services médicaux. L'application de la NIT IT MED rencontre déjà des problèmes qui ont avec des conséquences sur la fourniture du service. Si des moyens ne sont pas mis en place rapidement, cela engendrera des difficultés supplémentaires dans le fonctionnement des services.

La DO doit avoir les moyens de faire appliquer ses textes réglementaires.

Vote : Pour : 0

Abstention : FO

Contre : CGT/UNSA/SNCTA

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail

Portable :

ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116

Email :

33704 MERIGNAC CEDEX

Vos représentants SNNA-FO : Laure CHABENIUK Roland PAGNIER

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

